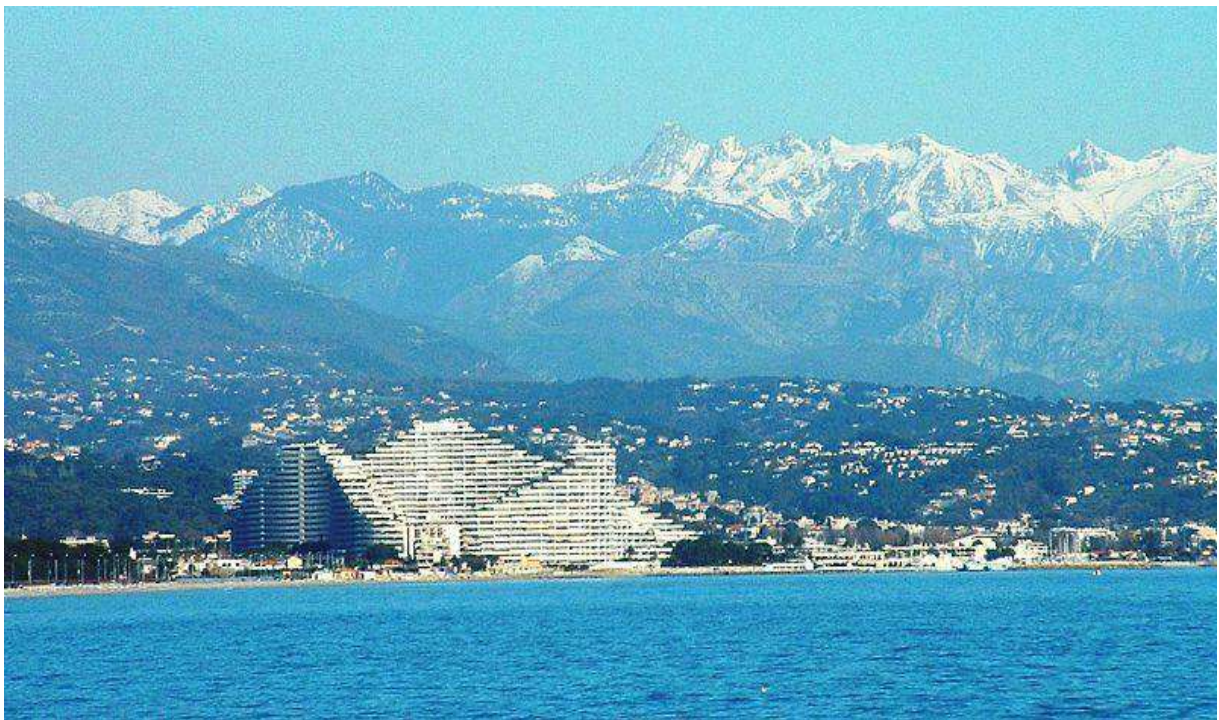




*Ré-ensablement de la Plage du Loup
Commune de Villeneuve Loubet
Saison 2022*



Sommaire

1) Présentation du projet

1/ Identificateur du demandeur	p.3
2/ Historique	p.3
3/ Le projet	p.4
4/ Localisation du projet	p.4
5/ Présentation de la plage du Loup	p.5

2) Zones protégées

1/ Natura 2000 « Baie et cap d'Antibes – Iles de Lérins »	p.6
2/ Les habitats terrestres	p.7
3/ Les habitats marins	p.7

3) Description des opérations envisagées

1/ Travaux de mise en sécurité hivernale	p.8
2/ Travaux de rechargement	p.8

4) Conclusion

p.11

1) Présentation du dossier

1 Identification du demandeur

Pétitionnaire : Commune de Villeneuve Loubet

Adresse : Place de la République 06270 Villeneuve Loubet

Représentant : M. Lionnel LUCA, Maire

Personnes responsables du suivi du dossier :

Mme Marie JULIAN

Gestionnaire Centre Technique Municipal / Responsable QHSE

Tél : 04.92.02.60.46

gestionnaire-ctm@villeneuve-loubet.fr

M. Cyrille PELISSON

Chef de Service Propreté / Littoral

Tél : 04.92.02.63.56

cyrille.pelisson@villeneueloubet.fr

2 L'historique

- *La commune de Villeneuve Loubet s'est dotée d'une plage de sable artificiel, créée en 2014, sur le secteur de la plage du Loup.*

3 Le projet

Il concerne un projet d'opération de rechargement en sable de carrière de la plage du Loup compris entre 500 et 800 m3.

- Plage publique du Loup au droit du boulevard des Italiens (ex RD 6098) entre l'embouchure du Loup et le vallon du Pied de Digue.

La plage publique a été créée dans le but d'améliorer le cadre de vie des estivants et des Villeneuvois. Cet aménagement a apporté un réel développement économique dans les zones concernées.

Le ré-ensablement permet également de lutter contre l'érosion de la plage survenant en période hivernale.

4 Localisation du projet



La plage du Loup se situe à l'est des Marina entre l'embouchure du Loup et du vallon du Pied de Digue.

5 Présentation de la plage du Loup

En saison estivale, cette plage est le véritable poumon socio-économique de ce quartier.

Le sable : Granulométrie 0/2

Provenant de la carrière du Beausset (83)

Superficie : 8000 m²

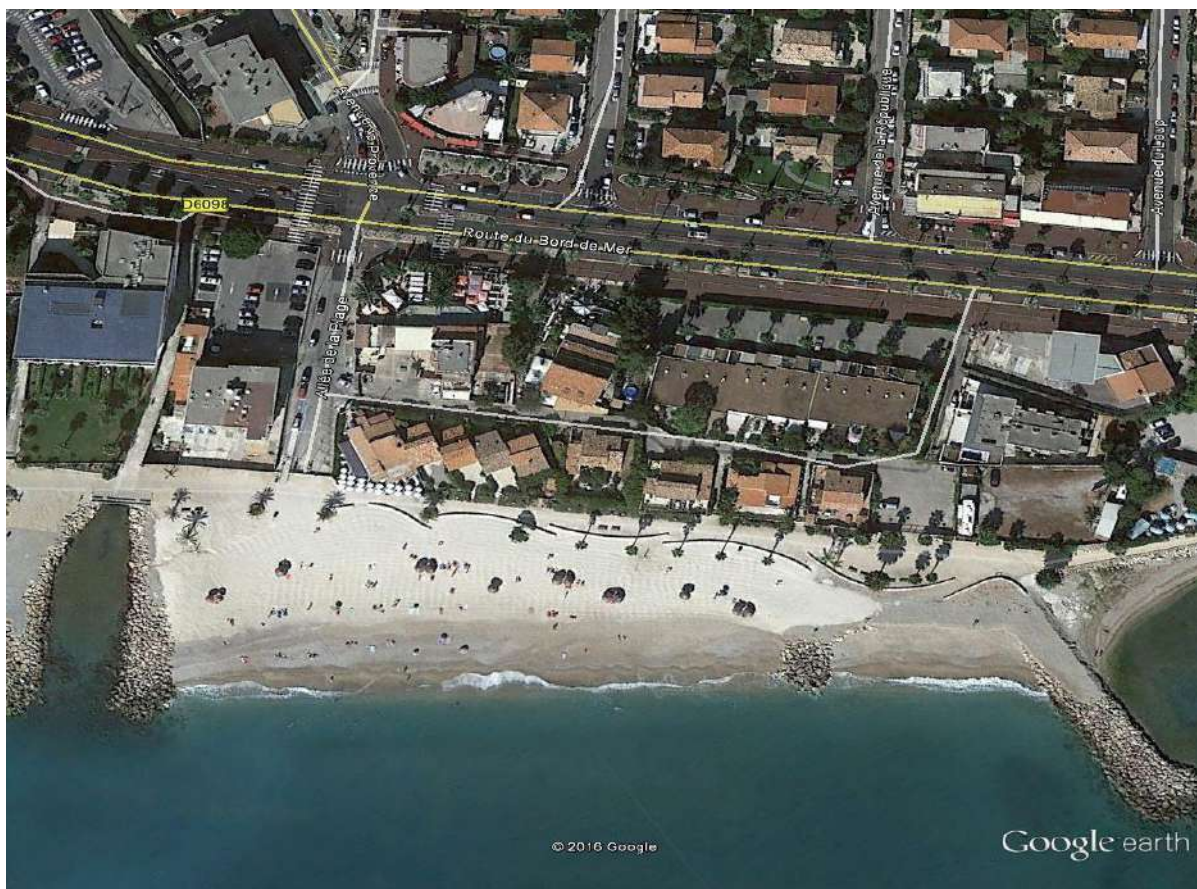
→ (Longueur : 238 m et largeur : 25 m)

Apport de sable en 2014 : 900 m³

Apport de sable en 2015 : 200 m³

Apport de sable en 2016 : 300 m³

Apport de sable en 2021 : 1800 T





Mise en forme de la plage du Loup à sa création en 2014

2) Zone protégée

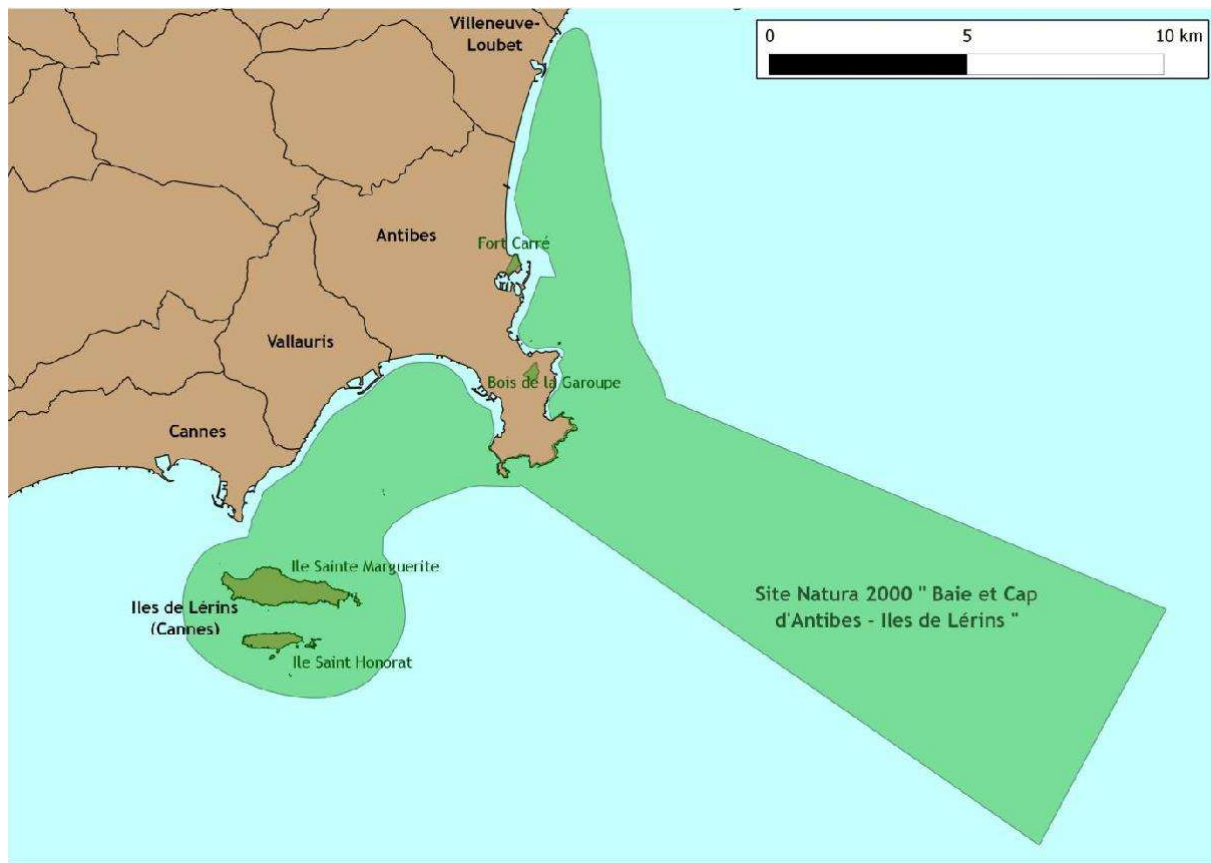
1 Natura 2000 « Baie et cap d'Antibes - Iles de Lérins »

Site Natura 2000 majoritairement marin de 13 627 ha : 98% marin – 2% terrestre.

Le site est situé dans les Alpes-Maritimes, il comprend l'ensemble du littoral de Villeneuve-Loubet, d'Antibes-Juan-les-Pins et de Golfe-Juan et une partie du littoral Cannois. Il englobe les îles de Lérins et est constitué au large d'une extension au droit du Cap d'Antibes, correspondant aux pentes et tombants parfois abruptes du canyon du Var.

La partie du terrestre du site correspond essentiellement aux îles de Lérins (Commune de Cannes) dont les 2 îles principales sont l'île Ste Marguerite et l'île St Honorat mais aussi à 2 sites, propriétés du Conservatoire du Littoral : le bois de la Garoupe et le Fort Carré, ainsi qu'aux côtes rocheuses du Cap d'Antibes.

Principaux écosystèmes et biocénoses : herbiers de Posidonies, récifs coralligènes, grottes sous-marines, côtes rocheuses (falaises du cap d'Antibes), végétations pionnières à Salicornes, forêt de Chênes verts.



2 Les habitats terrestres

Les habitats terrestres :

Aux abords de la plage des Bouches du Loup une dizaine de villas et 2 immeubles sont situés à proximité (150 à 200 mètres) de la zone des travaux mais ne sont pas impactés par l'emprise du chantier. Seule la résidence de l'Aqua Marina sera touchée par le passage des semi-remorques puisqu'ils doivent passer sous la résidence par une servitude de passage.

3 Les habitats marins

Présence de mammifères marins : Grand Dauphin, dauphins bleu et blanc, Rorqual commun, Cachalot.

3) Description des travaux

1 Travaux de mise en sécurité hivernale

Travaux de mise en sécurité hivernale

Chaque année la commune effectuée une mise en sécurité en remontant les matériaux.

Cette opération permet de préserver les matériaux afin de limiter le phénomène d'érosion sur ce secteur. De plus, le merlon sert de protection contre les coups de mer puisque tout le long de la promenade Baie des Anges se trouve des habitations.



Plage du Loup

2 Travaux de rechargement

Les travaux de rechargement en sable des plages s'effectuent au mois de juin.

La durée des travaux de la plage du Loup est estimée pour 1 semaine.

L'entreprise Tama a été retenue pour effectuer ses travaux en tant que titulaire du marché de remise en état des plages pour la commune de Villeneuve-Loubet.

Procédure des travaux :

a) Analyse sédimentaire :

L'entreprise doit fournir un échantillon de sable afin de pouvoir analyser les matériaux.

En conclusion, suite aux analyses des prélèvements, il apparait qu'aucun seuil N1 et N2 n'a été dépassé pour les paramètres étudiés. Un projet de rechargement en sable est donc compatible au regard de ces éléments.

b) Préparation du chantier :

Un arrêté municipal est pris pour la durée des travaux. L'entreprise doit mettre en sécurité le chantier pendant et après le chantier. Le chantier commence le matin à 7h00 et se termine au plus tard à 17h00.

c) Travaux de rechargement :

1. Le sable de carrière est acheminé par des semi-remorques.
2. Reprofilage générale des plages à l'aide d'une pelle sur chenilles de 15 tonnes et d'un chargeur sur chenilles de 25 tonnes (mise en sécurité du site avec balisage et surveillance par un personnel dédié, arrêté municipal d'interdiction au public indispensable).
3. Livraison par camion 8x4 du sable.
4. Chargement et régalage du sable fourni sur la zone définie par la maîtrise d'ouvrage à l'aide d'une pelle sur chenilles de 15 tonnes et d'un chargeur sur chenilles de 25 tonnes (mise en sécurité identique).
5. Manœuvres pour les retouches au niveau des douches, parasols et poubelles.



Livraison du sable par les camions



L'aide d'engins mécanique avec balisage de chantier

4) *Conclusion*

Le but de des travaux de ré-ensablement est de pouvoir réaliser une saison estivale touristique 2022 dans les meilleures conditions. Ces conditions ne sont plus réunies Compte-tenu des dégâts d'érosion qu'a subie la plage suite aux différents évènements de cet hiver (coup de mer).

Le projet de ré-ensablement de la plage du Loup, objet de ce dossier, est réfléchi de manière à conserver l'équilibre entre les enjeux environnementaux et les enjeux socio- économiques. Il s'agit de préserver également la zone Natura 2000 Baie et cap d'Antibes –Iles de Lérins.

Par ailleurs, cette opération ponctuelle programmée pour la saison 2022 nécessite également des analyses de sédiments afin que la compatibilité des sédiments apportés soit en adéquation avec la plage réceptrice, tant sur le plan sanitaire que granulométrique.

Les travaux de rechargement nécessiteront un encadrement strict afin de limiter au maximum les nuisances pour la population sur les deux secteurs avec la prise d'arrêtémunicipaux d'interdiction à la plage. Les travaux seront entrepris au mois de mars-avril 2022, de jour, sur une plage horaire entre 7h et 17h, afin de limiter tout risque de nuisances sonores pour les proches habitations. Des pauses seront observées entre 12h et 14h afin de ne pas engendrer de gêne pour les établissements tels que les restaurants.